



BETTERAVE SUCRIERE

N° 22

du 10/09/2019

EN BREF

Cercosporiose : à la fin de persistance des traitements, les seuils sont de nouveau atteints

Les teignes dépassent le seuil dans plus de 69 % des sites observés.

Rédacteurs

Bulletin rédigé par l'Institut Technique de la Betterave.

Observateurs

ITB Centre Val de Loire, GEETA Pithiviers, Cristal Union, Ouvre et fils, Tereos, Alliance Négoce, Coopérative de Pithiviers, Coopérative de Puiseaux, Ets SCAEL, Soufflet Agriculture, Traitaphyt, Vertumne

Ravageurs

CONTEXTE

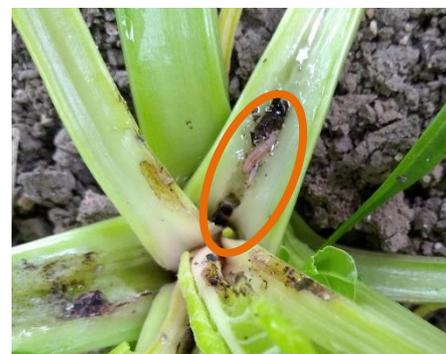
Les observateurs du BSV ont observés 13 parcelles cette semaine, dont voici la synthèse.

TEIGNES

Contexte d'observations

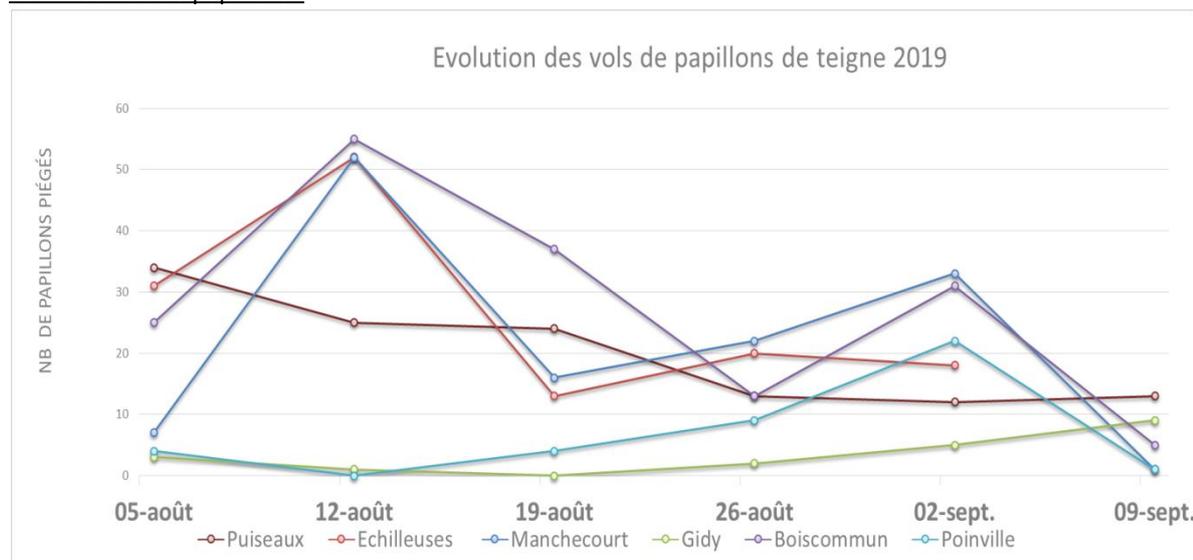
Jusqu'à la récolte, les teignes apparaissent d'abord en bordure de parcelles puis dans les zones où la réserve hydrique est la plus faible.

Comme illustré ici, l'observation des chenilles n'est pas facile. Ces dernières creusent le collet de la betterave pour s'y dissimuler.



Cette semaine encore, de toutes petites teignes ont été observées ! En écartant les feuilles et en observant le collet, attendre quelques secondes pour voir si quelque chose bouge car les chenilles sont non visibles immédiatement mais se mettent à bouger quand on les dérange.

Suivi des vols de papillons :



Les vols stagnent à Puiseaux et Gidy, alors qu'ils chutent fortement à Manchecourt (passant de 33 papillons à 1 cette semaine), Poinville (de 22 papillons à 1 cette semaine) et Boiscommun (de 31 papillons à 5 cette semaine).

Directeur de publication :

Philippe NOYAU, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire

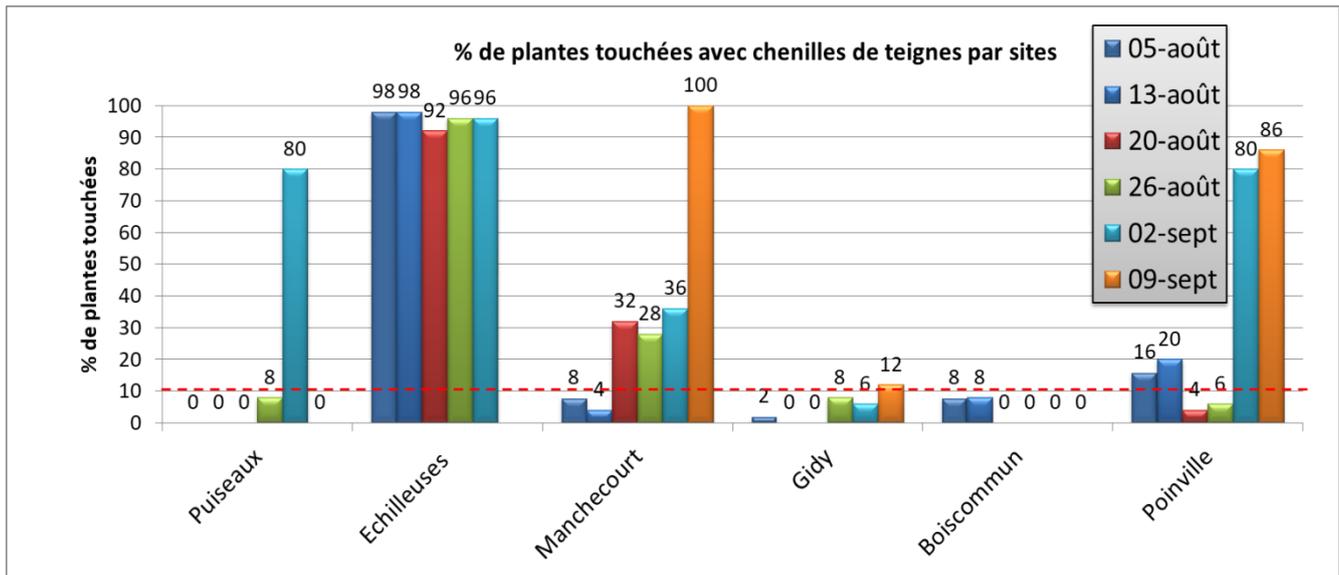
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie avec l'appui financier de l'AFB, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Suivi des chenilles de teignes :



Cette semaine, **9 parcelles sur les 13 observées** notent la présence de chenilles de teignes et dépassent les seuils de nuisibilité **soit plus de 69 %**, allant de 12 à 100 %. Une présence aussi importante de teignes peut provoquer des dégâts mais **le risque rhizopus s'éloigne vu la baisse des températures.**

Seuil indicatif de risque

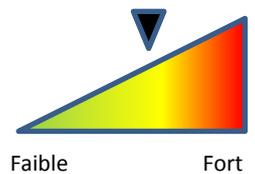
Le seuil est atteint lorsque **10% des plantes** sont touchées par des dégâts de chenilles.

Cette semaine **9 parcelles** dépassent le seuil de nuisibilité.

Prévision

Les températures moins chaudes vont limiter leur développement.

L'observation dans le collet des betteraves est indispensable pour évaluer le pourcentage de plantes avec chenilles.



Maladies

Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons. **A noter que les seuils de déclenchements changent pour des débuts de déclenchements après la mi-août.**

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de protection avant le 15 août				
Oïdium	Toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	Toutes régions	15 %	40 %	40 %
Ramulariose	Toutes régions	5 %	20%	25 %
Cercosporiose	Centre Val de Loire	Premiers symptômes	20%	25 %

Début de la protection après la mi-août			
Oïdium	30 %	Pas de T2	Pas de T3
Rouille	40 %	Pas de T2	Pas de T3
Cercosporiose	20 %	25 %	Pas de T3
Ramulariose	20 %	25 %	Pas de T3

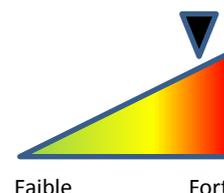
Contexte d'observations

Cette semaine sur 16 parcelles suivies :

- 13 % n'ont pas de cercosporiose soit 2 parcelles (Puisseaux, parcelle non irriguée et Gidy où la sécheresse ne permet plus de noter les feuilles)
- 6 % des parcelles n'ont pas atteint le seuil du T2 soit 1 parcelle
- 19 % des parcelles sont au seuil du T2 soit 3 parcelles
- 13 % des parcelles sont sous contrôle T2 soit 2 parcelles
- 25 % des parcelles sont au seuil du T3 soit 4 parcelles
- 13 % des parcelles sont sous couverture du T3 soit 2 parcelles.
- 2 parcelles atteignent le seuil pour un éventuel T4 soit 13 % (Yevre la ville avec 92 %, Sceaux du Gatinais avec 55 %)

Seuil indicatif de risque

Cercosporiose	Centre Val de Loire	Premiers symptômes	20%	25 %
---------------	---------------------	--------------------	-----	------



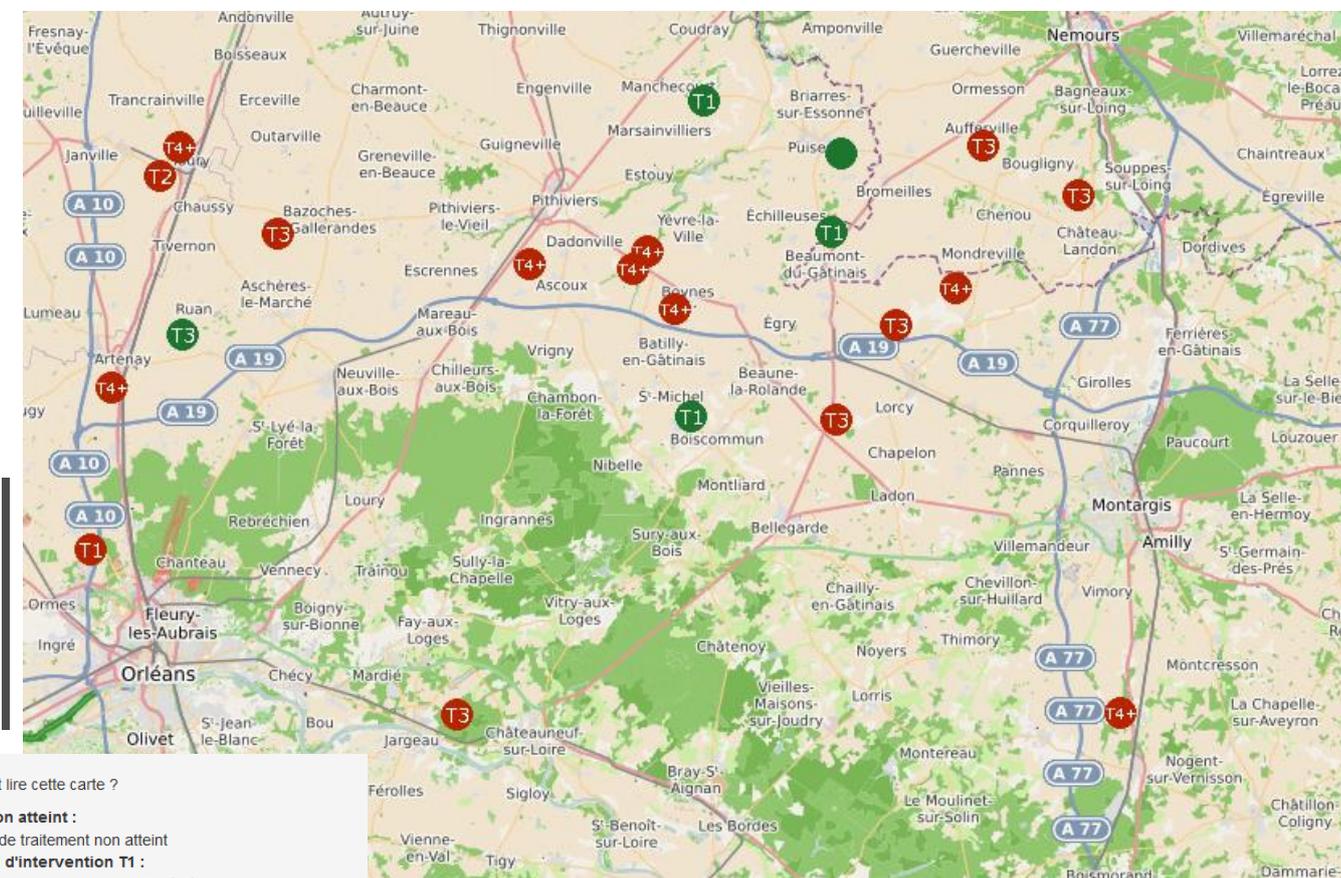
Prévision

Maintenir la surveillance dans les parcelles correctement irriguées pour les situations à risques :

- Parcelles irriguées au moins 3 à 4 fois
- Variétés très sensibles

L'absence de précipitations à 10 jours ne devrait pas favoriser le développement de la cercosporiose. Même si la fréquence actuelle reste élevée, la gravité reste faible (peu de tâches par feuille), et cela doit amener à rester vigilant, surtout pour les arrachages tardifs où une protection est encore possible et nécessaire.

Rappel : selon les dates d'arrachage, des dates d'arrêt des traitements sont préconisées. Vous pouvez retrouver ces informations dans les newsletters de votre région sur : <http://www.itbfr.org/publications/notes-dinformations-regionales/notes-dinfo-centre-val-de-loire/>

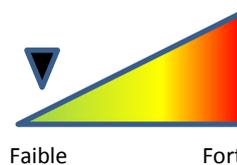


Comment lire cette carte ?

- T1 non atteint : seuil de traitement non atteint
- T1 Seuil d'intervention T1 : seuil de traitement atteint, T1 à réaliser
- T1 T1 réalisé, T2 non atteint : sous protection du T1, seuil de traitement T2 non atteint
- T2 Seuil d'intervention T2 : seuil de traitement atteint, T2 à réaliser

AUTRES MALADIES

De la rouille a été observée dans le réseau dans 4 parcelles mais cette maladie n'atteint pas les seuils.



Adventices

Vous trouverez ci-dessous une information concernant la problématique Ambroisie :

L'**Ambroisie à feuilles d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia* L.) et l'**Ambroisie trifide** (*Ambrosia trifida* L.) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de **nombreux milieux** (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.). Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques chez les personnes sensibles. C'est également une **menace pour l'agriculture** (pertes de rendement dans certaines cultures) et **pour la biodiversité** (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

La note nationale BSV disponible à l'adresse ci-contre (https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Agro_environnement/SBT/Notes_nationales_BSV/2019/Note_nationale_BSV_Ambroisie_Juillet2019.pdf) donne des éléments sur l'identification de ces 2 espèces ainsi sur les méthodes de lutte utilisables en cas de petites populations mais aussi adaptées aux grandes populations en parcelles agricoles. Pour plus d'informations : www.ambroisie.info



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

<http://bsv.centre.chambagri.fr/>

